

CONTRAT DE LOCATION REMORQUE

loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Entre les soussignés
Mr/Mme Né le.....
à
Deurant

Ci-après dénommé le bailleur, d'une part.
Société Chrono depann ayant pour siège :
11, allée du moulin de la trinité 93200 Saint-denis.

Ci-après dénommé le locataire, d'autre part.
Il a été arrêté et convenu ce qui suit, le bailleur louant les équipements ci- après désignés, au locataire qui accepte aux conditions suivantes. Le locataire déclare bien avoir vérifié l'état de la(les) remorque(s) ainsi que de son(ses) accessoire(s) et dispose d'une assurance.
N° de police

Désignation

Equipement(s)
Accessoire(s)
Observations particulières sur l'état de la remorque

Assurance et Conseil

- Une remorque dont le PTAC* est inférieur à 499 Kg ne nécessite pas de carte grise spécifique.
- Une remorque dont le PTAC* est égal ou supérieur à 500 Kg doit être immatriculée indépendamment et posséder une carte grise. Un certificat des mines vous est remis lors de l'achat. Ce certificat vous permettra d'immatriculer votre remorque auprès de la préfecture de police.
- L'assurance de votre voiture couvre généralement une remorque dont le PTAC* est inférieur à 499 Kg. Cette mention est normalement portée sur la carte verte de votre voiture. Par contre, une remorque dont le PTAC* est égal ou supérieur à 500 Kg devra faire l'objet d'une déclaration particulière à votre compagnie d'assurance.
- Votre remorque doit obligatoirement être équipée d'un système de freinage si son PTAC* est égal ou supérieur à 750 Kg
- Vous devez posséder le permis E si le PTAC* de votre remorque est supérieur à 750 Kg et au poids à vide de votre voiture, ou si le poids total des PTAC* (voiture et remorque) est supérieur à 3,5 tonnes.
- Dans tous les cas, le PTAC* de la remorque additionné au PTAC* du véhicule tracteur ne pourra pas excéder le PTR** mentionné sur la carte grise de votre véhicule tracteur.
- Une remorque, quelque soit son PTAC*, ne nécessite pas de contrôle technique.

* PTAC = poids total en charge = PV (poids de la remorque vide) + CU (poids de la charge).

** PTR = poids total roulant = PTAC du véhicule tracteur + PTAC de la remorque.

Durée

Le présent contrat est consenti pour une durée de jour(s) commençant à courir le et se terminant le sous réserve de reconduction ou de renouvellement.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie est fixé à la somme de (en toutes lettres)

Signature avec mention lu et approuvé :

Cachet de l'entreprise :